

LOI N° 2015-21 DU 03 AOÛT 2015

portant autorisation de ratification de la convention de crédit, signée à Cotonou le 16 février 2015 entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement du Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 13 juillet 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de la convention de crédit d'un montant de 11 millions d'Euros, soit sept milliards deux cent quinze millions cinq cent vingt sept mille (7.215.527.000) francs CFA, signée à Cotonou le 16 février 2015, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre du financement du Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 août 2015.

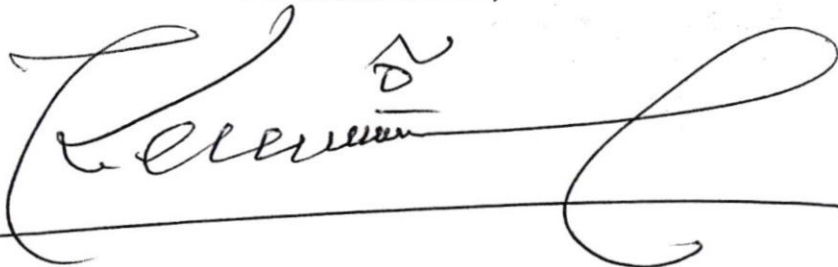
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



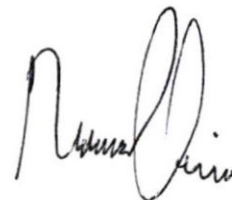
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Komi KOUTCHE



Rufin Orou Nan NANSOUNON